



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 11

Votants 17

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 22 AVRIL À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 19 avril 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - ~~Vincent GRANJON~~ - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - ~~Véronique MOUNIER~~ - ~~Christine VAN LANDER~~ - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - ~~Nadège JACHEZ~~ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Vincent GRANJON à Jean-François RASCLE
Joëlle JULLIEN à Marie-Josée GUBIEN
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER
Véronique MOUNIER à Laila GAUTHIER
Christine VAN LANDER à Philippe BOULOUMIÉ
Ivann LECOURT à Gérard LECLERCQ

Excusés : Cédric PASSOS – Nadège JACHEZ

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER

2024.26 – Désignation du Bureau d'Études pour la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 2024.025 du 22 avril 2024, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Il convient de désigner un bureau d'étude pour accompagner la Commune dans cette procédure.

Le Bureau RÉALITÉS Urbanisme et Aménagement, domicilié 34 rue Georges PLASSE à Roanne a fait une proposition. Elle comprend toutes les étapes de la procédure de la présentation du projet à la reproduction des dossiers à valider. La mission est estimée à 15 330 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De désigner le Bureau RÉALITÉS urbanisme et environnement pour accompagner la Commune dans la procédure de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU
- D'inscrire au Budget le montant de la mission, soit 15 330 € T.T.C.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Désigne le Bureau RÉALITÉS urbanisme et environnement pour accompagner la Commune dans la procédure de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU
- Inscrit au Budget le montant de la mission, soit 15 330 € T.T.C.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Laila GAUTHIER



Le Maire,
Jean-François RASCLE,